

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°26/41**
Affectation des résultats de l'exercice 2025 – budget principal

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} du mois de juin à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.



Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, M. VEYRAT, Mme GUERY (présente jusqu'à 21h51), M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, M. NICOLAS, M. LEROY, Mme MORIN, Mme PROVOST, M. MAGADOUX, Mme GARTENLAUB, M. DUROVRAY (arrivée à 19h37 et sortie à 21h51), Mme MARQUES CARLOS, M. CHEVERT, M. GOURY, Mme LAPORTE, M. LE MEUR (arrivée à 19h53), Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, Mme FERRIER, M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, Mme BOULAY, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. FERRIER ayant donné procuration à M. LEROY

Mme GUERY ayant donné procuration à M. GAUDEAU (à partir de la délibération n°26/51)

Absents :

M. SOUMARE

M. LE MEUR (jusqu'à la délibération n°26/39)

M. DUROVRAY (à partir de la délibération n°26/51)

M. MILOSEVIC (à la délibération n°26/51)

M. VEYRAT a été élu secrétaire de séance

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025 de la ville de Montgeron adopté le 16 décembre 2024 par la délibération n°24/94,

Vu le budget supplémentaire 2025 adopté le 31 mars 2025 par la délibération n°25/12,

Vu la décision modificative n°1 de l'année 2025, adoptée le 15 décembre 2025 par la délibération n°25/74,

Vu l'approbation du compte administratif de l'année 2025, adoptée le 1^{er} juin 2026 par la délibération n°26/40,

Vu l'approbation du budget supplémentaire 2026 de la Ville, adoptée le 1^{er} juin 2026 par la délibération n°26/44,

Considérant les résultats du Compte Administratif 2025 exposés ci-dessous,

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	-6 178 520,77€
Résultat du 31/12/2024 reporté	-5 792 484,64€
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	-11 971 005,41€
Restes à réaliser en dépenses	4 112 708,82€
Restes à réaliser en recettes	9 173 654,83€
Solde des restes à réaliser	5 060 946,01€

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	5 491 217,27€
Résultat du 31/12/2024 reporté	8 244 506,79€
Excédent ou déficit cumulé	13 735 724,06€

3. RESULTAT DE CLOTURE

3a. RESULTAT DE CLOTURE (hors RAR)	1 764 718,65 €
3b. RESULTAT DE CLOTURE (y compris RAR)	6 825 664,66 €

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 27 mai 2026,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

Abstentions : Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

DECIDE De reprendre sur le budget supplémentaire 2026 les résultats de clôture de l'exercice 2025 pour les deux sections.

- DECIDE** D'affecter en investissement l'excédent 2025 de la section de fonctionnement à hauteur du besoin de financement d'investissement fixé à 6 910 059,40€ au compte budgétaire 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».
- DECIDE** De reporter le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2025 s'élevant à -11 971 005,41€ au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement (dépenses) ».
- DIT** Que le résultat de clôture globale excédentaire dégagé sur l'exercice 2025 de 6 825 664,66€ sera repris à la section de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » sur le budget supplémentaire 2026.
- DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

